

Lyon le 1 juin 1875

Article 2 N° 1000 Génie Place de Lyon

Apostille du Directeur,

Fortifications article 5NN, construire le fort de Bron 25000000 fr

Les travaux du fort de Bron ont été conduits avec activité depuis que l'autorisation de les entreprendre a été donnée par la dépêche ministérielle du 21 octobre 1874. La modification la plus importante qui ait été apportée au croquis d'ensemble joint au rapport de M. le Général Riffaut, en date du 4 octobre 1874 consiste dans la suppression des escarpes ou maçonnerie par mesure d'économie mais on a suivi, autant que possible dans la rédaction du projet, les indications de ce croquis. L'état d'avancement des travaux est cause qu'il y a déjà beaucoup de questions engagées, mais on peut encore avoir égard aux observations suivantes qui concernent diverses améliorations de détail :

1° porter à 5 mètres de largeur de passage central sous le parados et sous la traverse en capitale, jusqu'à la cour de la caserne.

2° rétablir dans le projet un certain nombre de casemates à tir indirect qui figuraient sur le croquis du 14 octobre 1874 on pourrait ouvrir 6 de ces casemates sous le parados trois à droite et trois à gauche des logement qui s'y trouvent.

3° placer un corps de garde à l'entrée même du fort celle qui est indiqué dans la pièce 17 serait trop loin de la porte d'entrée pour une bonne surveillance. Il faudra aussi placer un corps de garde dans le cavalier qui doit couvrir la porte d'entre, bien qu'il ne soit pas figuré au projet.

4° porter plus en avant le parapet de la bonnette du saillant, de façon à supprimer le grand angle mort qui se trouve en avant de cette bonnette ;

5° mettre une traverse sur la face droite du front de gorge de façon à couvrir cette face et le flanc voisin contre les coups d'enfilade. Cette face s'abaisse vers son saillant ; une traverse est donc indispensable ; elle est fixée sur le croquis du 14 octobre 1874. L'endroit le plus convenable pour la placer paraît être entre l'entrée du temps de paix du magasin à poudre et l'entrée de la gaine qui circule sous tout le cavalier.

6° établir la continuité de la circulation tout le long de l'enceinte basse, en ouvrant des passages sous les traverses du flanc droit ;

7° porter à 5m la largeur du terreplein de cette enceinte basse, en arrière du parapet pour l'infanterie sur la face droite et sur la face gauche du fort ;

8° Modifier la direction de la traverse à l'extrémité de la face gauche de l'enceinte basse pour dégager le terre plein entre les deux traverses ;

9° supprimer le mur au pied du talus extérieur du flanc gauche du cavalier, en modifiant un peu, s'il est nécessaire, la direction du passage sous la traverse voisine ;

10° assurer la ventilation des latrines par un large évent ;

11° ouvrir des puits en assez grand nombre pour donner un peu de jour et pour aérer les corridors de circulation ;

12° avoir soin de disposer les cages d'escalier de telle sorte qu'elles assurent la ventilation dans les casernes et dans les corridors.

Les plus importantes de ces modifications ont été indiquées sur place par M. Le Général Directeur supérieur du Génie et par le **général Séré de Rivières** lors de sa récente visite qu'ils ont faite des travaux. Ils ont également prescrit d'organiser une galerie de contrescarpe au saillant de l'ouvrage et aux deux angles d'épaule , de façon à permettre d'entrer en galerie et de construire un système de contremines en cas de besoin. C'est une recommandation à laquelle il sera facile de se conformer ; on organisera des escaliers pour déboucher dans les fossés diamants de la caponnière du saillant et des ailerons des angles d'épaule. On prépare des feuilles de retombé sur lesquelles on indiquera les modifications à faire au projet.

Lyon le 12 juin 1875

Le Colonel Directeur du Génie

Signé : Gallimard

Communiquer les apostilles ci dessus à M. le Capitaine Tétard , avec prière de s'y conformer.